per
sqe

Revue belge de philologie et d'histoire

Pyrgi B et la rédaction de la Tabula Cortonensis

Koen Wylin

Citer ce document / Cite this document :

Wylin Koen. Pyrgi B et la rédaction de la Tabula Cortonensis. In: Revue belge de philologie et d'histoire, tome 84, fasc. 1, 2006. Antiquité - Oudheid. pp. 35-44;

doi : https://doi.org/10.3406/rbph.2006.5004

https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_2006_num_84_1_5004

Fichier pdf généré le 17/04/2018

BY: $ = creative commons

Pyrgi B et la rédaction de la Tabula Cortonensis

Koen WYLIN

En ce qui concerne la deuxième partie du texte de la *Tabula Cortonensis* (§§ V, VI, VII), il n'existe pas de grandes différences dans l'interprétation des différents auteurs. Le début du cinquième paragraphe (*cên zic ziχuχe*) prouve que l'on parle de la rédaction du texte[1]. En plus, une liste des témoins présents à cette rédaction[2] est présentée après la formule initiale *cnl nuθe malec*[3]*: cnl* pourrait être l'accusatif pluriel du pronom démonstratif *ca*[4]; *male-* , qui est à la base de *malena* (« miroir »), exprime l'idée de voir ou de regarder et il est donc évident que *nuθe* doit avoir une signification plus ou moins comparable[5]. Dans la liste des témoins figure le plus haut magistrat, le *zilaθ meχl rasnal.*

Le dernier paragraphe (VII) commence par une date éponyme (*zilci larθal cušus titinal larišalc šalinis aulešla*), suivie par une indication topographique (*celtinêitišs taršminass*) [6], probablement signifiant «au territoire du Lac Trasimène». La séparation des mots peut être faite de plusieurs façons (*celtinêi tišs, celti nêitišs, celtinê itišs*), mais cela ne changera rien à l'interprétation globale.

Dans cette partie du texte, au début du paragraphe V (*cên zic ziχuχe šparzêstis sazleis*) la parole-clé est certainement *šparza-šparzêstis (sazleis).* Le *šparza* est sans doute un objet particulier, probablement la tablette inscrite, vu que l'objet en question se trouve à un certain endroit, exprimé par une phrase relative qui commence avec *in* (§ VII: *in θuχt cesu*) et que le texte même se trouve sur le *šparza* (§ V: *šparzête θui ... zic*)[7]. Dans la même première phrase du cinquième paragraphe, le syntagme *šparzêstis sazleis* est suivi par *in*, le

(1) Agostiniani-Nicosia, *Tabula Cortonensis*, 2000, p.108; Facchetti, *Frammenti di diritto privato etrusco*, Firenze, 2000, p.80; Maggiani, *Dagli archivi dei Cusu. Considerazioni sulla tavola bronzea di Cortona,* dans *Rivista di archeologia,* 25, 2001, p.102; Rix, *La seconda metà del nuovo testo di Cortona*, dans *La Tabula Cortonensis e il suo contesto storico-archeologico. Atti dell'incontro di studio, (22 giugno 2001)*, Roma, 2002, p.78.

(2) Comme l'a montré Maggiani (dans *Riv.Arch.*, pp.105, 108), il s'agit de personnes originaires de Cortona.

(3) Agostiniani, *Tab.Cort.*, p.105-107.

(4) Facchetti, *Frammenti*, p.75, 82.

(5) Facchetti (*Frammenti*, p.75, 82) traduit: « queste (cose) attestarono e controllarono »; Maggiani (dans *Riv.Arch.*, p.105), par analogie avec *male* (« (ils) voient »), a traduit *nuθe* comme « (ils) écoutent ».

(6) Agostiniani, *Tab.Cort.*, p.113; Facchetti, *Frammenti*, p.83-85; Maggiani, dans *Riv.Arch.*, p.105.

(7) Maggiani, *Riflessioni sulla Tavola di Cortona*, dans *La Tabula Cortonensis e il suo contesto storico-archeologico*. Atti dell'incontro di studio (22 giugno 2001), Roma, 2002, p.66-67; id., dans *Riv.Arch.*, p.102-103.

Persée creative commons

pronom relatif qui caractérise l'antécédent comme non animé[8], une constatation assez bizarre si l'ablatif *šparzêstis sazleis* était le complément d'agent du verbe passif *ziχuχe*. C'est pour cette raison que G. Facchetti[9] a choisi d'interpréter le *šparza sazle* comme un collège de magistrats, responsables de la transcription du texte. H. Rix[10] par contre a proposé une autre solution: *sazleis* serait comme substantif le complément d'agent du verbe et serait qualifié par *šparzêstis*, analysé à son tour comme *šparza-s* (génitif) avec l'ablatif du pronom démonstratif *ita-is*, avec métathèse de la jota (cfr. *θapnests* dans le LL). Le résultat pourrait signifier «par le *sazle*, celui de la tablette». Mais alors surgit une autre difficulté: si la phrase relative *in θuχt cušuθuras šuθiu ame* dépendait de *šparzêstis*, on aurait eu l'ordre inverse des mots (*sazleis šparzêstis*); si elle dépendait de *sazleis*, il faudrait conclure que *in* peut aussi être utilisé pour des êtres animés, puisque alors *sazle* devient le complément d'agent (une personne donc) de *ziχuχe*. Toujours selon Rix, une exception pareille à la règle des pronoms relatifs[11] se trouverait dans le LL III/IV, deux colonnes pour le *flere in crapsti*, ou dans AV 4.1 (*aiseras in ecs mene mlaθce*). Rien par contre ne nous assure que *flere* (une force numineuse) est considéré comme animé et on peut même discuter l'autre exemple. Voyons donc si d'autres solutions sont possibles.

Maggiani[12] considère *šparzêstis* comme un locatif avec un élément enclitique, redéterminé à l'ablatif: *šparzêti* < *šparza-i-ti* > *šparzê-s-ti-s*. La valeur de cette construction serait celle d'un locatif instrumental, donc signifiant «ce texte a été écrit sur le *šparza sazle*». De cette façon *sazle* indiquerait le matériel de la tablette (bois, bronze,...?). Par contre il faut dire que l'existence d'un tel ablatif du locatif n'a jamais été prouvée; il n'y a donc pas de preuves morphosyntaxiques.

Récemment une autre solution a été proposée par Adiego[13], qui a interprété l'ablatif *šparzêstis* non comme complément d'agent mais comme ablatif de séparation[14]. Cette thèse pourrait être corroborée par des textes parallèles en latin (p.ex. *descriptum et recognitum ex tabula aenea*). La traduction de la séquence *cên zic ziχuχe šparzêstis sazleis* serait alors: «ce texte a été transcrit d'une tablette *sazle* (= en bronze, en bois?)».

Seulement, selon moi, il faut toujours analyser exactement la forme *šparzêstis*. G. Facchetti[15] avait choisi l'interprétation de *šparzê-s-ti-s* comme ablatif d'un

(8) Agostiniani, *Tab.Cort.*, p.100.
(9) *Frammenti*, p.80.
(10) dans *La Tabula Cortonensis*. Atti, p.81-83.
(11) Voir note 8.
(12) dans *La Tabula Cortonensis*. Atti, p.66-67; id., dans *Riv.Arch.*, pp.102-103.
(13) Ignasi-Xavier Adiego, *Two conferences held in March 2004 at the University of California-Los Angeles and at the Workshop on Italic Languages and Dialects*, University of California, Berkeley, and titled *The Etruscan Tabula Cortonensis: a Tale of Two Tablets?* Je n'ai pas pu consulter l'article moi-même; je le prends de l'article de Facchetti (*Some New Remarks on the Tabula Cortonensis*), présenté en Pologne à l'université de Lodz, à l'occasion d'une conférence "Europe Through Millennia - Languages, Races, Cultures, Beliefs" (Lodz, juin 25-26, 2004).
(14) Pour un tel usage de l'ablatif, cfr. Facchetti, *Appunti*, p. 39-44.
(15) *Appunti di morfologia etrusca*, Firenze, 2002, p.83-84.

substantif avec un élément enclitique *šparza-ti*. L'analyse de Rix (*šparza* avec le pronom démonstratif *ita*, mis à l'ablatif (*ita-is*)) donnerait le résultat *–ts*, comme on peut l'observer dans *êliun-ts* au début de l'inscription. Pour Facchetti l'élément *-ti(s)* a donc une signification inconnue, mais quand même différente de l'élément locatif *–ti*, et de l'élément adjectival *–ti* (p.ex. *paχanati*). Contrairement à Facchetti, je me demande si l'élément *–ti* n'est quand même pas celui des adjectifs. Alors l'adjectif *šparza-ti* (à l'ablatif) dépendrait du substantif *sazleis*, qui pourrait signifier «original». La première phrase du paragraphe V se laisserait alors traduire comme: «ce texte a été transcrit d'un original de tablette, qui ...».

Puis on a la phrase relative «qui a été posé dans la maison des Cušu» (*in θuχti cušuθuras šuθiu ame*), se référant donc à la tablette originale. Maggiani[16] a prouvé clairement que *θuχ* doit signifier « maison»: à Roselle on a trouvé une coupe (3ième – 2ième siècle) avec l'inscription *[---]-trus apanal θucl*, qui ne peut signifier que: «moi, don de [---]-tru et de la maison paternelle». Il nous paraît donc évident que le texte original du contrat se trouvait chez les frères Cušu. Ce sont eux qui ont donné à Petru le droit d'utiliser certains terrains, décrits au premier paragraphe[17].

La phrase suivante est assez problématique: *tal šuθivenas ratm θuχt cesu tltel têi*.

Quoique pour Agostiniani[18] *šuθivenas* ne puisse pas être un participe, puisque la forme serait, selon lui, construite sur le participe *šuθiu*, la plupart des auteurs actuels semblent d'accord pour accepter l'hypothèse participiale. En effet, la forme *šuθiu* n'est pas (nécessairement) un participe, mais doit plutôt être considérée comme une forme perfective, mais non spécifiée sur le plan syntaxique[19]. Selon Rix, il faut considérer la forme *šuθivenas* comme passive («essendo depositato»)[20], puisqu'il s'agirait du texte même dont on a parlé dans la phrase précédente et donc, toujours selon Rix, c'est le texte qui a été déposé.

Plus proche de la vérité me paraît Maggiani[21]: vu que l'original du texte sur la tablette se trouve dans la maison des frères Cušu (*in θuχti cušuθuras šuθiu ame*), il semble acceptable qu'une transcription doit se trouver également chez Petru. On ne peut pas exclure que la phrase *tal šuθivenas ratm θuχt cesu tltel têi* concerne cette idée. Mais il n'est pas prouvé qu'il faut analyser *šuθivenas* comme un adjectif substantivé («qui appartient à qui dépose = objet déposé»), comme le veut Maggiani.

(16) dans *La Tabula Cortonsis. Atti*, p.67; id., dans *Riv.Arch.*, p.103-104.

(17) Wylin, *The first chapter of the Cortona inscription* in *Etruscan News*, winter 2006, p. 6-7 à consulter sur www.nyu.edu/fas/center/ancientstudies.

(18) *Tab.Cort.*, p.111.

(19) Wylin, *Il verbo etrusco*, Roma, 2000, §§ 8, 15.2.

(20) dans *La Tabula Cortonsis. Atti*, p.83.

(21) dans *Riv.Arch.*, p.106.

A la lettre *šuθivenas* est un participe (-as) médial (-n) parfait (*-u*)[22], signifiant donc «s'étant déposé». Il n'est pas impossible qu'il s'agisse ici de la présentation du texte, exprimée en latin avec le verbe *ponere*, qui peut signifier «déposer en écrit». Ce participe pourrait être utilisé substantivement («une déposition écrite»). Dans ce cas *tal* peut bien être le génitif de *ta*, même s'il est vraisemblable que dans d'autres textes les formes pronominales avec *–l* sont des pluriels[23]. En plus un nominatif pluriel serait quasi impossible, car il serait le sujet de quel verbe au juste? Et je crois avoir prouvé qu'il existe des textes ou *sal* doit être le génitif d'un pronom *sa*[24].

La séquence *tal šuθivenas ratm θuχt cesu* pourrait donc être traduite comme: «de cet (original) une déposition écrite a été posée dans la maison». Que *ratm* soit en effet un adverbe, comme généralement admis[25], n'est pas tout à fait certain. Maggiani[26] a proposé de traduire *ratm* comme «exemplaire/copie», évidemment basé sur sa traduction de *šuθivenas* («de cette chose déposée une copie a été posée»). Si par contre *šuθivenas* indique la copie même, alors *ratm* resterait un adverbe, mais signifiant peut-être simplement «aussi» (*rat-(u)m ~ quo-que!*)[27]. On aurait donc: «de ce (texte) une copie a été posée aussi dans la maison...».

Une conclusion pourrait être que *tltel têi* est une référence à la seconde partie du contrat, c.à.d. Petru et sa femme: *têi* peut être le locatif de *ta*, renvoyant à *θuχt*; *tltel* alors sera un complément de *têi*, probablement un génitif du locatif. Donc on a: «dans la maison, dans celle de celui-là»[28], donc dans la maison de Petru, qui, ne l'oublions pas, a été mentionné dans la phrase précédente. Je crois donc que la séquence *θuχti cušuθuras šuθiu ame* se trouve parallèle à *θuχt cesu tltel têi*. Il est donc probable que le pronom démonstratif *ta* s'utilise ici au sens du latin *hic-ille* (le dernier – le premier).

Puisqu'on a déjà parlé de *šparza* et de *ratm*, il nous reste peu de choses à dire de la section VII, que j'ai déjà traitée dans un autre article concernant *šuθiušvê*[29]*:* la séquence *šparza in θuχt cesu ratm šuθiu šuθiušve* signifie donc: «la tablette qui a été déposée dans la maison, est également/aussi (?) déposée dans les résidences (*šuθiušve*) de (4 personnes)». On croit avoir prouvé l'existence d'un morphème agentif š, de façon que *šuθiušve,* étant le locatif pluriel de **šuθiu-š*, puisse signifier «résidence» («quelque chose qui fait demeurer, qui pose les gens à l'intérieur»). *θuχ* en effet pourrait être un édifice public, vu

(22) Wylin, *Forme verbali nella Tabula Cortonensis*, dans *Studi Etruschi*, 65-68, 2002, p.221.

(23) Facch, *Appunti*, p.26, 28-34.

(24) Wylin, *Un terzo pronome/aggettivo dimostrativo etrusco "sa"*, dans *Studi Etruschi*, 70, 2004, p. 214-220.

(25) Agostiniani, *Tab.Cort.*, p.110 et Rix, dans *La Tabula Cortonsis. Atti*, p.80 («rituellement»); Fachetti, *Frammenti*, p.79 («précisément»).

(26) dans *Riv.Arch.*, p.105.

(27) Il faut admettre que les autres séquences avec *ratm* (LL 10.4, 20 et TC 27) sont difficiles à interpréter, mais n'excluent pas la traduction «aussi».

(28) Maggiani, dans *La Tabula Cortonsis. Atti*, p.66.

(29) Wylin, *Un morfema agentivo etrusco*, dans *Archivio glottologico italiano*, 89, 2004, 1, p.111-127.

que le mot n'est plus spécifié concrètement[30]. En plus le paragraphe commence par une date éponyme, donc avec «maison» on pouvait bien indiquer la résidence des *zila*θ. On voudrait insister ici que d'un autre texte important et officiel, celui de Pyrgi A, il est probable qu'il existait deux versions, l'une conservée auprès du temple (*munistas* θ*uvas tameres*), la seconde dans la résidence du *zila*θ (*atranes zilacal*)[31]. Une autre possibilité me semble le fait que l'on renvoie de nouveau à la tablette originale dans la maison des frères Cušu; de cette tablette on conserve une copie, non seulement dans la maison de Petru, mais également dans la résidence de quatre personnes différentes.

Etudions maintenant la séquence assez longue *šians šparzête* θ*ui šalt zic fratuce cušu*θ*uras larišališvla pêtrusc šcêvas pešs tarχianês*. La structure de la première partie est évidente: *šians* au nominatif doit être le sujet; *šparzête* θ*ui šalt* semble un complément locatif; *zic*, vu la position devant le verbe *fratuce*, est sans doute l'objet direct du verbe[32].

Interpréter *šians* dans le sens de «père»[33] est très précaire. Facchetti[34] croit qu'il s'agit d'un fonctionnaire quelconque, quelqu'un qui est responsable de l'action *fratuce*, qui ne peut signifier que «inciser, graver», puisque l'action se déroule sur la tablette (*šparzête*)[35]. Il faut à mon avis retenir l'avis de Facchetti[36]: *šians* pourrait bien être lié à *sanus*, dans le sens de «intègre, sage, prudent, prospère», utilisé ici comme adjectif substantivé et applicable à *flere* (Pe 3.3) de même qu'à un fonctionnaire. Donc «le *šians* a incisé le texte ici sur la tablette».

Que peut-on dire alors de *šalt....cušu*θ*uras larišališvla pêtrusc šcêvas pešs tarχianês* que je crois être un seul syntagme? Commençons par les deux derniers mots: *peš* semble une propriété, une interprétation basée sur l'indication *pešc špante* au premier paragraphe, indiquant que le *peš* doit être quelque chose qui peut se trouver dans la plaine[37]. C'était Maggiani[38] qui a proposé l'interprétation *fundus*, se basant sur les quatre séquences dans lesquelles figure le mot[39]. Personne ne discute le fait que *pešs tarχianês* est un ablatif[40]. Je n'ajoute donc aucune foi à la théorie de Facchetti qu'il s'agirait d'une référence au mythique Tarchie. Il y a la combinaison avec *fundus* et en plus, une telle référence dans un texte comme celui de la tablette me semble peu

(30) A cet égard, je suis donc d'accord avec Maggiani, dans *Riv.Arch.*, p.105.

(31) Wylin, *Esiste una seconda lamina A di Pyrgi?*, dans *Parola del Passato*, 328, 2003, p. 61-65.

(32) Maggiani, dans *Riv.Arch.*, p.104.

(33) cfr. Colonna, *La dea Cel*, dans *Rivista di storia antica*, 6-7, 1976-1977, p.58-59; id., *Note di lessico etrusco*, dans *SE*, 48, 1980, p.167; id., *A proposito degli dèi del Fegato di Piacenza*, dans *SE*, 59, 1993, p.134-136.

(34) *Frammenti*, note 465.

(35) Rix, dans *La Tabula Cortonensis. Atti* , p.84.

(36) *Appunti*, p.22-23.

(37) Déjà Agostiniani, *Tab.Cort.*, p.102.

(38) Dans *La Tabula Cortonsis. Atti*, p.72.

(39) Voir aussi Wylin, *The first chapter of the Cortona inscription,* dans *Etruscan News*, 2006, p. 6-7.

(40) Maggiani, dans *Riv.Arch.*, p.104; id., dans *La Tabula Cortonsis. Atti*, p.72; Facchetti, *Frammenti,* p.69; *Note etrusche*, dans *Archivio glottologico italiano*, 88, 2003, 2, p.207-208.

probable. Acceptons donc l'interprétation de Maggiani qu'il s'agit d'un ablatif indiquant la provenance de Petru. Comme a observé Maggiani, *tarχi* est un nom assez fréquent dans la région de Sienne.

On peut en conclure que *šalt* appartient aux frères *Cušu* et à Petru Šceva, provenant du *fundus Tarcianus*. L'interprétation dépend donc de *šalt*, et je ne crois pas qu'il s'agisse d'un locatif du pronom *-ša*[41], qui est, au moins dans tous les textes connus à présent, toujours enclitique. Et il faut bien tenir distinct le pronom enclitique *-ša* d'un autre pronom *sa*, dont j'ai prouvé une signification comparable à celle du grec αὐτός[42].

En ce qui concerne *šal,* je suis persuadé avec Facchetti[43] qu'il faut tenir compte de *šelace* dans Pyrgi B (Cr 4.5): *nac θefarie veliiunas / θamuce cleva etanal / masan tiurunias šelace / vacal tmial avilχval / amuce pulumχva snuiaϕ*. Il me semble qu'on ne peut pas discuter le fait que trois formes verbales figurent dans l'inscription: *θamuce, šelace, amuce.* Puisque *θamuce* signifie apparemment «construire» (cfr. Ta 5.2, Cr 4.4), le verbe a l'aspect d'un verbe bivalent. *θefarie veliiunas* doit être le sujet; il en résulte que *cleva (etanal)* pourrait fonctionner comme objet[44]. Déjà selon Pallottino[45] et Pfiffig[46] *cleva* devait être l'objet, comme il indique un sacrifice dans la *Tabula Capuana*. Pallottino considérait *etanal* comme un génitif du pronom démonstratif, Pfiffig comme un génitif d'un nom. Dans *Etruskische Bauinschriften*[47], Pfiffig a interprété *cleva* comme un autel et Etanai serait une épithète de Uni. Par conséquent *šelace* devrait signifier «consacrer». Olzscha[48] a également traduit la séquence *θamuce cleva* dans le sens de: «a construit un *cleva*». Et récemment Steinbauer[49] a interprété à son tour *cleva* comme l'objet du verbe et probablement l'objet de *θamuce*.

Devoto[50] par contre a lié *cleva* au verbe suivant *šelace* en traduisant «a sacrifié un *cleva*». Dans le même sens Facchetti[51] croit que l'objet de *θamuce* est omis, de façon que *cleva* devient l'objet de *šelace*.

Cependant l'argument de la bivalence de *θamuce* me semble assez fort et en plus il y a l'analogie possible entre *cleva* et *cluvenias - clivinia*[52]. Comme j'ai expliqué dans mon article, je crois bien que *sa* peut être considéré comme un

(41) Cfr. Adiego, (*šalt* < **(i)šala-θi*: *Two conferences held in March 2004*); Facchetti (*Some New Remarks on the Tabula Cortonensis*) par contre a proposé de deriver *šalt* de **(i)šale-θi/te* (cfr. **(i)cale-θi/te*, dans *Appunti*, p. 27, 56, 76-77). En tous cas, si *šalt* est le locatif d'un pronom, il figure quand même trop de locatifs dans l'interpretation de cette séquence: «En ce qui concerne ces choses (*tltel*), sur ceci (*têi*), le *šians*, sur la tablette (*šparzête*) ici (*θui*), sur cela (*šalt*), a incisé le texte (*zic fratuce*)».

(42) Cfr. Wylin, *Un terzo pronome/aggettivo dimostrativo etrusco "sa"*, dans *SE*, 70.

(43) *Appunti*, p.72.

(44) Schulze-Thulin (*Zur Worstellung im Etruskischen*, dans *SE*, 58, 1992, p.188) y reconnait une construction SVO: *θefarie veliiunas θamuce cleva etanal.*

(45) *Scavi nel santuario di Pyrgi*, dans *Archeologia Classica*, 16, 1964, p.100-101.

(46) Uni-Hera-Astarte (Österreichische Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Klasse. Denkschriften, 88), Wien, 1965, p.36.

(47) 1972, p.29.

(48) *Die punisch-etruskischen Inschriften von Pyrgi,* dans *Glotta*, 44, 1967, p.97-98.

(49) *Neues Handbuch des Etruskischen*, 1999, p.207-8.

(50) *Considerazioni sulle lamine auree di Pyrgi*, dans SE, 34, 1966, p.215.

(51) *Appunti*, pp.24, 70.

(52) Cfr. Wylin, dans *SE*, 70, p. 224.

pronom comparable à αὐτός. Dans cette ligne d'idées la séquence *sal cluvenias turuce* de Pyrgi A pourrait signifier que Thefarie Velianas a donné le *tmia* et les *heramašva*, qu'il avait fait construire (θ*emiasa*), à Uni, suite à une demande de la déesse même. Autrement la mention de cette demande serait la seule chose du texte phénicien qui ne figure pas dans la version étrusque. La séquence *sal cluvenias* me semble donc un génitif dédicatoire. Facchetti m'a fait savoir que selon lui le génitif d'un pronom *sa* dans un texte archaïque comme celui de Pyrgi devrait être **sala*. Il faut admettre quand même que Pyrgi A, tout en étant archaïque (de la phase finale), présente déjà la contraction *tameresca* (et non **tameraisca*). En plus, dans d'autres textes archaïques on rencontre les génitifs *ipal* (Cr 4.10) et *ital* (TC)[53].

Si en effet *cluvenias* est dérivé de *cleva*[54], il faudra considérer *cleva* comme un substantif, indiquant un vœu. Ensuite on peut se demander si *etanal* est un génitif se référant à *cleva* («un vœu de l'*etana*») ou plutôt un accusatif pluriel archaïque du pronom *ta*, comme l'est la forme récente *cnl* vis-à-vis de *ca* dans la *Tabula Cortonensis*. De cette façon *etanal* pourrait être utilisé comme adjectif, déterminant *cleva*[55]: «Thefarie Veliiunas a construit ces vœux (c.-à-d. le *tmia* et les *heramašva*)».

On peut donc conclure que *nac* θ*efarie veliiunas* θ*amuce cleva etanal* forme la première phrase, suivie à son tour de *masan tiurunias šelace*. Déterminer si le dernier verbe est suivi d'un objet direct (*vacal tmial avilχval*) dépend de la signification et de la valence de *šelace*.

Alors que pourrait signifier *masan?* La plupart des commentaires de l'inscription ont interprété ce mot comme l'indication d'un mois (en combinaison avec *tiuriunias*); une telle interprétation est sans doute basée sur LL 12.10 (θ*unem cialχus masn unialti ursmnal a*θ*re acil*), où l'on parle également de la déesse Uni (cfr. *tiuri-uni-as*) et ou *masn* figure après un numéral[56]. Pour Facchetti[57] par contre *masn* exprimerait la répétition, ce qui s'adapterait bien à *tiuriunias*, interprété comme un rite mensuel.

Quoique le terme *masnur* soit assez incertain (LL 10.12), il faut quand même en tenir compte, puisqu'il peut s'agir d'un pluriel animé, de façon que *masn* doive être une certaine personne, p.ex. dans une fonction sacerdotale. Ce qui, selon moi, s'adapterait bien aux deux passages du *Liber Linteus*. Il y a d'abord LL12.9-12: la séquence θ*unem cialxus masn unialti ursmnal a*θ*re acil* pourrait signifier «le 29 dans le temple de Uni Ursmna il est nécessaire[58] que le *masn*

(53) Facchetti, *Appunti*, p.30. Une autre possibilité de laquelle je n'ai pas tenu compte dans mon article est que *sal* pourrait être le numéral «deux» (cfr. *e*-sl). Même dans ce cas la signification de *cluvenias* peut se maintenir: «Th.V. a donné les deux (c.-à-d. *tmia* et *heramašva*), suite à la demande (de la déesse)».

(54) Steinbauer, (*NHE*, p.201) n'exclut pas la possibilité d'une erreur pour **clevunias*.

(55) On pourrait penser à une règle semblable à celle d'Agostiniani en ce qui concerne les numéraux, càd que peut-être les substantifs inanimés n'exprimaient pas le pluriel quand le nombre était déjà indiqué par un autre mot, par exemple par un pronom.

(56) Pallottino, dans *AC*, 16, 1964, pp.101-102; Olzscha, *Die punisch-etruskischen Inschriften*, dans *Glotta*, 44, 1967, p.99.

(57) *Appunti*, p.71.

(58) En ce qui concerne la formule *acil (ame)*, voir déjà Olzscha, *Etruskisch «acil»*, in *SE*, 29, 1961, p.158 sqq.

fasse l'action *aθr-*». L'autre séquence LL.7.12-14 (*cntnam θesan masn zelv(e)θ murss etnam θacac ušli neχše acil ame*) a une structure un peu parallèle: comme dans LL 12.9-12 *masn* se trouve entre une indication temporelle (*θunem cialχus - θesan*) et un locatif (*unialti - zelveθ*). Donc également ici il est bien possible que le *masn* doive faire l'action *neχš-*. Et en plus on ne peut pas oublier que l'on se trouve dans un calendrier religieux exprimant des actes d'offrandes, qui doivent quand même être accomplis par un prêtre quelconque.

Dans Pyrgi B il ne me semble donc pas impossible que la *masan* fasse l'action, exprimée par le verbe *šelace*. Dans ce cas *tiuriunias* doit être soit un génitif de dédicace, soit un complément de *masan*. On pourrait se demander s'il s'agit d'une indication temporelle (dans le sens de rite mensuel?) ou plutôt d'un rite lunaire (*tiu, tivr*). Dans le cas de LL 7.12-14 le *masn* doit faire quelque chose au lever de soleil (*θesan*) et pendant le jour (*ušli*)[59]. On pourrait s'imaginer qu'ici une certaine action doive s'effectuer à la pleine/nouvelle lune.

Il me semble justifié de considérer *vacal* comme l'objet direct de *šelace*. Comme je l'ai dit ailleurs[60], il est plus logique et acceptable dans tous les contextes de traduire *vacl* dans le sens de «offrande». En général les génitifs *tmial avilχval* sont considérés comme une unique séquence, traduite comme «du temple des années»[61]. Par contre il faut tenir compte de l'interprétation de Giannecchini[62] que *snuiaφ* pourrait être un numéral, indiquant peut-être douze[63]. Il y a plusieurs éléments qui pointent dans cette direction: dans un certain nombre de langues onze et douze ne sont pas des numéraux composés; les numéraux ont souvent des structures internes parallèles (cfr. *sem-ϕ, nur-ϕ*); dans LL 6.4 *snuiaϕ* se trouve après *peθereni*, où l'on trouve ailleurs également des numéraux (10.2, 11.8); dans LL 6.1 il y a la séquence *aceva snuiuϕ*, tout à fait parallèle à *pulumχva snuiaφ* de Pyrgi B. Finalement on pourrait mentionner le fait, même si cela ne prouve rien, que l'on a trouvé auprès de la tablette 12 clous (auprès de la tablette A il y en avait seulement 10), ce qui pourrait se référer aux clous annuaires. Dans ce cas on pourrait accorder avec Giannecchini que les *pulumχva snuiaφ* pourraient être les *pulumχva avilχval*. J'estime donc bien acceptable qu'il faut séparer *avilχval* de *vacal tmial*, de façon que la dernière séquence de l'inscription soit *avilχval amuce pulumχva snuiaφ*: «des années il y avait 12 étoiles» c.-à-d. que 12 années étaient passées depuis la donation du temple.

(59) Facchetti, *Appunti*, p.71.

(60) *VE*, pp.123, 188. Je ne suis pas d'accord non plus avec l'interprétation «louange», comme supposé par Facchetti (*Appunti*, pp.102-106). L'auteur ne donne pas de preuve pour cette interprétation; en plus dans LL 8.16-17 (*θezin fler vacl etnam...*) il est obligé de supposer un impératif omis: «fa (= sacrifica) la vittima ed (esegui) pure la lode». Dans LL 5.16 Facchetti ne mentionne pas que *vacl θesnin* est probablement l'objet direct de *celi šuθ* («dépose sur la terre»). Il me semble assez difficile de déposer une louange sur la terre. Et il faut remarquer aussi que dans le *Liber Linteus* la racine *hec* s'utilise avec des offrandes concrètes, tel le vin (*vinum* dans LL 4.9, 4.14, 9.6), et dans LL 11.4 on trouve la séquence *vacl heχz*.

(61) Pallottino, dans *AC*, 16, 1964, p.103; Facchetti, *Appunti*, p.70.

(62) *Un'ipotesi su 12*, dans *Parola del Passato*, 52, 1997, 3, p.190-204.

(63) Facchetti (*Appunti*, p.70) a interprété d'une manière très hypothétique la séquence comme une exclamation «100 étoiles!».

Passons maintenant à *šelace*. Dans un contexte comme décrit plus haut, que pourrait signifier ce verbe, tout en tenant compte de *šal* dans la *Tabula Cortonensis*? Voici de nouveau les deux séquences:

- *masan tiurunias šelace vacal tmial*
  («le *masan tiurunias* a fait l'action *šal* l'offrande du temple»)
- *šians šparzête θui šalt zic fratuce cušuθuras larišališvla pêtrusc šcêvas*
  («le fonctionnaire sur la tablette ici *šalt* a inscrit le texte des Cušu et de Petru Šceva»)

Auparavant *šelace* a toujours été traduit comme un verbe d'offrande[64]. Facchetti[65], sans pouvoir le prouver, a opté pour une interprétation dans le sens d'une action rituelle de la part d'un prêtre vis-à-vis du *cleva*. Une telle interprétation, appliquée à *šal,* me semble assez difficile dans le contexte de la *Tabula*, où l'on parle d'une incision d'un texte officiel.

Par contre, il ne me semble point impossible que *ša/el-* exprime une confirmation, une ratification ou une approbation (cfr. Latin *ratus, sancire*), de façon que la phrase *masan tiurunias šelace vacal tmial* dans Pyrgi B puisse signifier: «le *masan tiurunias* a ratifié l'offrande du temple» («*masan sanxit templi donum*»). On peut très bien s'imaginer que Thefarie Veliunas ait fait construire le temple, l'ait dédié à base d'une promesse quelconque à Uni/Astarte et que quelque temps après la ratification de cette donation ait eu lieu.

Et le texte de la tablette de Cortona nous dit alors que «le *šians* a incisé ici sur la tablette le texte d'accord avec les frères Cušu et Petru». Il me semble donc tout à fait acceptable que l'on dise du texte original qu'il se trouve dans la maison des Cušu (*šparzêstis sazleis in θuχti cušuθuras šuθiu ame*), qu'il y ait une copie chez Petru (*tal šuθivenas ratm θuχt cesu tltel têi*) et que seulement après on mentionne le fait que le texte a été incisé sur la tablette de bronze par un fonctionnaire quelconque et avec l'accord officiel des deux parties (*šians šparzête θui šalt zic fratuce cušuθuras larišališvla pêtrusc šcêvas*). Même si normalement le locatif avec postposition *–t/θ* s'utilise dans la fonction locativale et non instrumentale, il ne me semble pas impossible que *šal-t* puisse quand même être interprété comme «d'accord avec / avec la ratification de».

Les autres textes avec des formes dérivées de *šal-* ne nous apprennent pas grand chose. Il y a par exemple *šelašva* dan Vt 4.2 dont on n'ose pas affirmer qu'il s'agirait d'un pluriel inanimé d'une forme **šelaš* qui nous présente le morphème agentif -š[66]. Sur le plan du contenu il faut admettre qu'on ne sait quasiment rien. Puis il y a dans le *Liber Linteus* trois fois la forme *šal* (LL 6.1 (contexte très lacunaire); LL 7.7: *ciz trinθasa sacnitn an cilθ ceχane šal suciva firin arθ vaχr ceus cilθcval*; LL12.9-12: *vacltnam θunem cialχus masn unialti ursmnal aθre acil an sacnicn cilθ ceχa šal cus cluce*). Quoiqu'il soit évident que ces textes ne peuvent rien prouver en ce qui concerne *šal*, il faut remarquer quand même quelques parallélismes entre LL 7.7 et 12.9: il y a la séquence *sacnitn/cn an cilθ ceχa(ne) šal*; il y a, comme déjà expliqué le parallélisme avec l'action du *masan* dans Pyrgi B; et finalement dans LL 7.7 on trouve *šal* lié à *vaχr*, un mot

(64) Pfiffig, *Uni-Hera-Astarte*, 1965, p.38; Olzscha, dans *Glotta*, 44, 1967, p.101
(65) *Appunti*, p.71-72
(66) Cfr Wylin, dans *AGI*, 89 (2004), 1, p.111-127.

qui pourrait signifier «contrat» ou «promesse» dans le *Cippus Perusinus*[67]. Ce qui prouve de nouveau une interprétation possible de *šal* comme «confirmation, ratification».

(67) Cfr Facchetti, *Frammenti*, p.11.